

**Zones de répartition des eaux créées sur le bassin Rhône - Méditerranée
par décrets n° 94-354 du 29 avril 1994 et du 13 mai 2003**

ZRE : Partie captive de la nappe des grès du Trias inférieur
Arrêté 1529/2004 du 08/07/2004 de la préfecture des Vosges

Masses d'eau concernées
affleurante : 6217 Grès Trias inférieur du BV de la Saône
profonde : 2005p Grès vosgien captif non minéralisé

ZRE : Aquifères superficiels et profonds de la nappe de Dijon sud
Arrêté du 20/12/2005 de la Préfecture de Côte d'Or

Masses d'eau
affleurante : 6329 Alluvions plaine des Tilles, nappe Dijon sud, nappes profondes
profonde : 6228 Calcaires jurassiques

ZRE : Bassin du Doux
Arrêté 95-951 du 26/09/1995 de la Préfecture d'Ardèche

Cours d'eau : le Doux

ZRE : Bassin de la Drôme à l'aval de Saillans
Arrêté 443 du 07/02/1995 de la Préfecture de la Drôme

Cours d'eau : la Drôme

ZRE : Bassin du Vidourle à l'aval de la résurgence de Sauve
et à l'amont de la confluence avec la Bénovie
Arrêté 2004-180-5 du 28/06/2004 de la Préfecture du Gard

Cours d'eau : le Vidourle

Zone de répartition des eaux

Cours d'eau

Masse d'eau

